

Image not found or type unknown



Erreur de l'huissier dans l'intitulé d'opposition sur vente

Par **elolive**, le **10/07/2014** à **13:21**

bonjour

j'ai vendu mon fonds de commerce et j'ai des dettes. L'huissier de l'un de mes créanciers (un brasseur que nous avons, mais sans contrat brasseur) s'est trompé dans l'opposition : il n'a pas mis le nom et le numéro siret de ma SARL, mais ceux de l'acheteur de mon FDC. Est ce que cela peut constituer un vice de forme qui pourrait annuler la dette ? Car la date limite pour déposer les oppositions est passée depuis longtemps. ou est ce une erreur sans conséquence pour le créancier ?

Merci